



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général
Unité Développement pédagogique

Réf. : 2017-10-D-4-fr-1
Orig. : FR

Décisions de la réunion du Conseil d'inspection secondaire du 10 octobre 2017 à Bruxelles

Approuvées par la Présidence Estonienne 2017-2018

III.A. PROGRAMMES

13. Nouvelle structure des examens oraux de Lituanien L1 (2017-10-D-15-lt-1)

Le Conseil d'inspection secondaire approuve avec entrée en vigueur immédiate la « Nouvelle structure des examens oraux de Lituanien L1 ». Lors de sa réunion du 19 juin, le CIS a déjà approuvé la partie qui concerne les examens écrits.

Ces deux parties seront intégrées au programme qui sera republié sur le site web pour une entrée en vigueur **immédiate** pour la session du Baccalauréat européen 2018.

III.C. BACCALAURÉAT EUROPÉEN

6. Audit externe des épreuves écrites du Baccalauréat européen (oral)

Le CIS approuve d'auditer les matières proposées, à savoir la géographie, la chimie, la biologie, les mathématiques 3 et 5 périodes ainsi que la physique.

Les mêmes matières reviennent de manière récurrente. Il serait souhaitable d'avoir une procédure différente, non basée sur l'offre, afin de s'assurer que toutes les matières soient auditées régulièrement et dans un laps de temps défini pour garantir l'assurance de la qualité. Le Groupe de travail chargé de l'assurance qualité du Baccalauréat européen va étudier la question.

10. Proposition d'harmonisation des épreuves écrites de L1 approfondissement à partir de 2021 (2017-01-D-53-en-1)

Le CIS approuve la proposition d'établir un modèle harmonisé d'examen de Langue I approfondissement suivant les mêmes principes que le modèle harmonisé d'examen pour la Langue I. Les Inspecteurs responsables de la Langue I doivent préparer un modèle d'examen de L1A au plus tard pour la session 2021 du Baccalauréat européen – la dernière approbation sera rendue au plus tard par le CIS de juin 2020.

Le document sera présenté au CPM pour information.